

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 19 SEPTEMBRE 2017 A 19H00

SELON CONVOCATION DU 11.09.2017

L'an deux mil dix -sept et le **Mardi 19 Septembre à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de **Monsieur BROGI Fabrice, Maire.**

Présents : Mme Bovi – Fabbri – Tamani – Havette – Spada – Ducat – Folea - Robuchon- Mattina- Amalou

MM. Brogi – Richardson – Chechetto – Zampetti – Bochicchio – Comandini – Catani – Facci – Bouaffad– Gregori.

Représentés : Mme Lutique par M Brogi, M Milano par Mme Ducat

Absents excusés :

Absent : M Verlet

Secrétaire : M Zampetti a été désigné comme secrétaire de séance

00 APPROBATION COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal approuve le dernier compte-rendu.

DECISIONS PRISES SELON DELEGATIONS

Urbanisme : le droit de préemption n'a pas été exercé pour les ventes suivantes :

- **Dossier 17B0021** – 1 terrain + 1 habitation appartenant à M et Mme GUILBERT sis 25 Rue Honoré de Balzac, cadastré section AE sous le n°249 d'une superficie de 509m² au prix de 106 500€
- **Dossier 17B0022** – 1 terrain + 1 habitation appartenant à Mme SIMONETTO Maria sis Rue du colonel Fabien cadastré section AB sous le n°42 d'une superficie de 235m² au prix de 60 000€
- **Dossier 17B0023** – 1 terrain +1 habitation appartenant à M et Mme TEMPESTINI sis 20 Impasse des tilleuls cadastrée section AL sous le n°697 d'une superficie de 609m² au prix de 94 000€.
- **Dossier 17B0024** – 1 terrain + 1 habitation appartenant à M KOELHER Lionel et Mme MURATORI Laetitia sis 12 Rue Honoré de Balzac cadastrés section AE sous le n°411 d'une superficie de 411m² au prix de 155 000€.
- **Dossier 17B0025** – 1 terrain + 1 habitation appartenant à Mme LORENZINI Annick sis 12 Rue Octave Corzani cadastrés section AL sous les n°22 d'une superficie totale de 697m² au prix de 110 000€, dont 7290€ de mobilier.
- **Dossier 17B0026** – 1 habitation appartenant à la SCI CASTEL sis 27 Rue du colonel Fabien cadastrés section AB sous le n°62 d'une superficie de 80m² 99 000€, dont 11 000€ de mobilier.
- **Dossier 17B0027** – 1 habitation + 1 terrain appartenant à M BERTI Yvan sis 11 Impasse des tilleuls cadastrés section AL sous le n°267 d'une superficie de 416m² au prix de 48 200€.
- **Dossier 17B0028** – 1 habitation + 1 terrain appartenant à M BERTI Yvan sis 8 Rue Dante Pederzoli cadastrés section AH sous le n°272 d'une superficie de 356m² au prix de 78 000€ dont 5 200€ de mobilier.

- **Dossier 17B0029** –1 terrain + 1 habitation appartenant à Messieurs Michel et Didier MONGEY sis 24 Rue de Metz section AB sous le n°233 d'une superficie de 120m² au prix de 39 000€.
- **Dossier 17B0030** – 1 habitation + 1 terrain + 1 garage appartenant à M Gérald GREGORI sis 17 A Rue Camille Cavalier cadastrés section AD sous les n°215, 221, 228 et 234 d'une superficie de 145m² au prix de 98 000€.
- **Dossier 17B0031** – 1 habitation + 1 terrain aux consorts ALLEGRANZA et MENICI sis 9 A Rue des friches cadastrés section AL sous les n°3 d'une superficie de 1021m² au prix de 93 000€.

Marché public

- **Décision 014-2017** portant conclusion avec le bureau d'études SIBEO INGENIERIE dont le siège social est à VILLERS LES NANCY – d'un marché de maîtrise d'œuvre ayant pour objet la maîtrise d'œuvre afférente aux travaux d'adaptation à l'accessibilité du centre culturel ABOWELS à Auboué, Mission diagnostic au regard de l'accessibilité : 3 564 € TTC, Mission de maîtrise d'œuvre et mission OPC : forfait provisoire de rémunération : 8 015.88 € TTC.
- **Décision 015-2017** portant signature avec EDF Collectivités d'un contrat de fourniture d'électricité à prix fixe pour la halle des sports Maurice Pichon pour la période du 01.11.2017 au 31.10.2020.
- **Décision 017-2017** portant conclusion avec la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluence dont le siège social est à AUBOUE (54580) 1 place Leclerc d'un marché ayant pour objet la maîtrise d'œuvre des travaux de modification de l'éclairage public dans 4 rues de la commune à Auboué pour un forfait de rémunération correspondant à 5% du montant estimé des travaux (108 254.00€ HT) soit 5 412,70€ HT
- **Décision 018-2017** portant attribution des travaux de terrassements nécessaires à la pose dispositifs enterrés de collecte des ordures ménagères à la société EUROVIA, dont le siège est à Briey (54 150) pour un montant de 9 408.86€ HT soit 11 290.63€ TTC.
- **Décision 019-2017** portant attribution de la mission SPS afférente aux travaux de pose dispositifs enterrés de collecte des ordures ménagères à la société AP Coordination, dont le siège est à Moyeuvre-Grande (57 250) pour un montant de 565.00€ HT soit 678.00€ TTC.
- **Décision 020-2017** portant attribution du marché de modification de l'éclairage public dans diverses rues de la commune à la société SARL RIANI EP, dont le siège est à TRIEUX (54 750) pour un montant de 76 491.00€ HT soit 91 789.20€ TTC.

Administration générale

- **Décision 016-2017** portant conclusion avec Madame Sabrina BOIARDI et M Alexandre MURAT d'un contrat de location pour l'appartement sis 1b Rue du Lavoir pour une durée de 6 ans à compter du 1er août 2017, au prix de 565€/mois.
- **Décision 021-2017** visant à modifier l'adresse de l'habitation sise sur la parcelle cadastrée AL N° 834 qui devient 1Bis rue Vaudeville au lieu de 57 rue de l'Eglise.

01 : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Après installation de Mme BOVI Laurence dans ses fonctions de conseillère municipale, suite à la démission de Mme VION Evelyne, le conseil municipal, unanime, valide la nomination de Mme BOVI dans les commissions suivantes : *Commission du personnel, Commission Accessibilité, urbanisme, environnement, développement durable, Commission cadre de vie, embellissement, Commission finances et CCAS.*

02 : VENTE LOGEMENT COMMUNAL PLACE ALBERT LEBRUN.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de vendre à M HESSE et Mme BUDA le logement sis place Albert Lebrun au prix de 72 900€.

03 CONVENTION AVEC ORNE AVAL POUR PASSAGE D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE

Dans le cadre de la sécurisation de son alimentation en eau potable, le Syndicat Orne Aval souhaite réaliser une interconnexion avec le syndicat du SIEGVO. Le raccordement entre les réseaux d'eau potable des 2 syndicats se situe en partie sur le territoire de la commune d'AUBOUE au niveau de la parcelle cadastrée section AH n° 437.

Le conseil municipal unanime autorise le Maire à signer avec le syndicat Orne Aval la de convention, concédant une servitude de tréfonds au syndicat sur la parcelle communale cadastrée section AH n° 437.

04 : MAISON COMMUNALE PARC LEONOV. MODIFICATION DU LOYER.

Le conseil municipal, unanime, décide de fixer à 400€/mois le loyer de l'habitation communale située dans le parc Léonov.

05 : INSTALLATION D'ANTENNE DE TELE RELEVÉ SUR BATIMENT COMMUNAUX.

Dans le cadre de la modernisation de son système de comptage de gaz naturel, GRDF va mettre en place un comptage automatisé permettant un relevé à distance de la consommation de gaz chez les particuliers. Ceci sera rendu possible par le déploiement de 11 millions de « compteurs gaz communicant ».

Le déploiement de ce nouveau compteur a pour objectif de permettre aux clients desservis par GRDF de bénéficier de données de consommation quotidienne permettant une facturation systématique sur une consommation réelle et non estimée comme c'est le cas actuellement.

Dans le cadre de la récupération de ces données, la ville a été sollicitée pour implanter 3 antennes d'une hauteur inférieure à 1m sur des bâtiments communaux situés sur des points « Hauts » : La Mairie, l'église et le bloc des instituteurs au tunnel, moyennant une redevance fixée à 50€ par site soit 150€/an au total.

Le conseil municipal, à la majorité (6 voix pour, 1 contre et 13 abstentions), autorise le Maire à signer avec GRDF la convention de déploiement d'antennes de télé relève sur 3 bâtiments communaux.

06 : BUDGET 2017 : DECISION MODIFICATIVE N°2

Afin de permettre l'acquisition d'un logiciel pour la « Police Municipale », le conseil municipal, à l'unanimité accepte de virer la somme de 300€ de l'article 2033 « Frais d'insertion » sur l'article 2051 « Logiciels ».

07 : VENTE PARCELLE RUE DE LA SOURCE. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE.

Le conseil municipal, unanime, autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires à la vente des parcelles à bâtir, rue de la Source régler, en fixant les limites suivantes :

- Prix de vente : 6 500€/l'are,
- Frais de notaire et de géomètre : à la charge des acquéreurs

08 : ACHAT DE PARCELLES BOISEES.

Dans le cadre de son droit de préférence institué par l'article L 331-24 du code forestier, la commune a été informée par les notaires de Briey que les parcelles cadastrées section AM N° 26, 28 et 29 allaient être vendues par M ZANI Vittorio et qu'il était possible de les acquérir aux conditions suivantes : 1 500€ payables comptant le jour de la signature de l'acte. Compte tenu de l'intérêt que représente l'acquisition de ces parcelles pour la commune, facilitant ainsi un éventuel désenclavement du quartier du tunnel, le conseil municipal, unanime, décide de se porter acquéreur des parcelles au prix proposé et de donner pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente décision.

09 : ACHAT DE TERRAIN RUE EUGENE VICAIRE.

Un terrain privé situé 21 rue Eugène Vicaire a été il y a de nombreuses années aménagé en espace public avec notamment implantation d'un poteau incendie. Afin de ne pas être contraint d'entreprendre des travaux coûteux pour remettre le terrain dans son état d'origine, la commune a proposé au propriétaire de lui racheter le terrain concerné au prix estimé par les domaines soit 750€.
Le conseil municipal, unanime, valide cette procédure et autorise le Maire à signer l'acte d'achat à intervenir.

10 : SINISTRE TEMPETE IRMA : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.

Afin de venir en aide aux territoires sinistrés par l'ouragan Irma, le conseil municipal, à la majorité (11 voix pour, 7 abstentions et 2 contres), décide d'octroyer au Secours Populaire Français une subvention exceptionnelle de 750€.

11 : TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX : CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE

Afin de permettre à un agent d'être nommé dans son nouveau grade, le conseil municipal, unanime, accepte d'apporter dans le tableau des effectifs communaux les modifications suivantes : Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet et création simultanée d'un poste d'agent de maîtrise à temps non complet, et ce à compter du 1^{er} décembre 2017.

12 : DIVERS.

A) CCOLC : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT).

Le conseil municipal, unanime, valide le rapport de la CLECT et le montant des attributions de compensation.

B) AUTORISATION GENERALE DE POURSUITES DONNEES AU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, unanime, décide d'accorder à Mme la Trésorière de Briey une autorisation générale de poursuite. Cette autorisation qui est réclamée par chaque nouveau percepteur à sa prise de fonction, permettra au receveur municipal d'engager des poursuites pour le compte de la commune, à défaut de

quoi, une demande spécifique et individuelle devrait être adressée au Maire pour chaque dossier de poursuites ce qui serait de nature à retarder le recouvrement des sommes dues à la commune.

c) MOTION POUR LE MAINTIEN DES CONTRATS AIDES

Le Conseil Municipal, unanime, décide d'adopter la motion suivante :

Qu'est-ce qu'un contrat aidé ? C'est un contrat qui facilite, grâce à une aide financière pour l'employeur, l'accès durable à l'emploi des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'insertion. Les collectivités locales ont recours à ces contrats car elles sont en prise directe avec le désarroi de ces personnes et elles jouent leur rôle d'amortisseur social en les recrutant, en les formant et dans de nombreux cas en les titularisant ensuite.

C'est pourquoi dans les domaines de l'accueil, du périscolaire, de l'extrascolaire, des crèches, de l'entretien des espaces verts, de la communication, de nombreuses personnes ont pu bénéficier d'un emploi qui a amélioré la qualité du service public. C'est un rapport gagnant-gagnant.

En cassant ce dispositif et surtout en le faisant de manière unilatérale et brutale, l'Etat a provoqué la détresse des personnes en contrats aidés qui devaient être renouvelées ou recrutées et la grande inquiétude des collectivités qui ne peuvent plus assurer leurs missions dans de bonnes conditions.

Le conseil municipal, unanime, soutient l'initiative des maires et des présidents d'intercommunalité de Meurthe-et-Moselle et demande la réinscription des crédits permettant le lissage de ce dispositif, afin d'éviter la fermeture des services, notamment en milieu rural et dans les quartiers urbains dits sensibles.

La séance est levée à 20h30.